

# Connaissez-vous l'Aide à la Recherche du Premier Emploi ? (ARPE)

## JEUNES DIPLÔMÉS

(APPRENTIS, LYCÉENS PROFESSIONNELS ET TECHNOLOGIQUES, ÉTUDIANTS)

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE  
DE VOTRE 1<sup>ER</sup> EMPLOI



Communiqué du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche  
du 28/07/2016

# Création de l'Aide à la recherche du premier emploi (ARPE) à la rentrée 2016

[L'ARPE](#) est destinée à accompagner financièrement la période d'insertion professionnelle qui sépare la sortie des études et l'accès au premier emploi, pour les jeunes diplômés de moins de 28 ans disposant de faibles ressources.

A compter de la rentrée 2016, l'ARPE sera versée mensuellement pendant 4 mois aux jeunes diplômés qui bénéficiaient d'une bourse de cours de la dernière année de préparation du diplôme et qui entrent sur le marché du travail en situation d'inactivité à l'issue de leur formation

[En savoir plus](#)

# JEUNES DIPLÔMÉS

(APPRENTIS, LYCÉENS PROFESSIONNELS ET TECHNOLOGIQUES, ÉTUDIANTS)

 VOUS ÊTES À LA RECHERCHE   
DE VOTRE 1<sup>ER</sup> EMPLOI



**Vous disposez  
de peu de  
ressources ?**

**arpe**

**Vous pouvez bénéficier  
d'une aide à la recherche  
du premier emploi  
versée pendant 4 mois**

**N'ATTENDEZ PAS !**

**Vous avez 4 mois après la réussite à votre examen  
pour déposer votre demande**

**+ Renseignez-vous vite sur [www.gouvernement.fr/arpe](http://www.gouvernement.fr/arpe)**

